



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 novembre 2025

Délibération n° 2025_150
BORDEAUX METROPOLE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Gérard SERVIES à Marie-Christine EWANS.

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Olivier GAUNA, Daniel MARGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année aux maires de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement en 2024, pour communication aux conseillers municipaux.

Faciliter les déplacements et développer les mobilités alternatives, privilégier les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous et adapté aux usages de demain, telles sont les ambitions des grands projets de l'année 2024 et des années à venir. L'année 2024 a été marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et l'inauguration du Pont Simone-Veil.

Le rapport annuel ci-joint présente de manière thématique les réalisations métropolitaines de l'année écoulée.

Bordeaux Métropole joue un rôle clé dans le développement économique et la création d'emplois sur son territoire. En mobilisant l'ensemble des acteurs (privés, publics, collectivités, État...), elle encourage la croissance et la transition des entreprises, soutient les initiatives et structure l'aménagement économique. Bordeaux Aéroport, InnoCampus, Arc Rive Droite et Euratlantique et les grands sites économiques illustrent cet engagement. Ces opérations réunissent entreprises privées, publiques et de l'économie sociale et solidaire (ESS), en intégrant des logements tout en préservant la dimension environnementale des sites.

Face à la raréfaction du foncier et à la trajectoire "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN), Bordeaux Métropole a élaboré en décembre un Pacte de transition de l'immobilier économique, visant à impulser auprès des entreprises et propriétaires de nouvelles façons de faire : renouvellement urbain, densification, mutualisation...

Dans le cadre des opérations d'intérêt métropolitain, 2024 a été marqué notamment par le projet Cockpit, lieu ressource pour l'innovation du secteur Aéronautique, Spatial, Défense, l'inauguration de l'opération ARKO en septembre et la première pierre du siège de Cap Ingelec en octobre.

L'année 2024 fut également marquée par le développement des infrastructures cyclables avec 13 km d'aménagements cyclables nouveaux et 10 km du réseau Vélo express (ReVE) livrés. Fin 2024, la métropole bordelaise compte plus de 1710 km d'aménagements cyclables dont 16 km de réseau express vélo. De même, avec la multiplication des possibilités de stationnement : 2 247 arceaux posés en 2024 (plus de 7 000 arceaux sont disponibles sur l'ensemble du territoire), la première Metstation a été inaugurée par Metpark avec 192 emplacements vélos et 37 emplacements pour vélos cargos et triporteurs, 49 Velobox ont été posés (au total 121 Velobox sont en service).

En termes d'urbanisme et d'aménagement, il y a la 11e modification du PLU avec la valorisation de la transition écologique et énergétique, le renforcement de la sobriété foncière et la déclinaison de la trajectoire ZAN mais également le lancement de la démarche Nouvelles formes urbaines et d'habitat au regard des évolutions actuelles et futures (besoins des ménages, changement climatique, réglementation avec l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette)).

Dans le cadre de sa stratégie énergétique et de son plan Climat, approuvé définitivement, Bordeaux Métropole ambitionne de produire une énergie 100 % renouvelable et locale à l'horizon 2050. La création de réseaux de chaleur et l'accélération du photovoltaïque y contribuent ainsi qu'un recensement des données clés sur l'état de la transition écologique et de la décarbonation du territoire pour agir au plus près des besoins. L'année 2024 est également marquée par la poursuite du programme « Un million d'arbres » avec plus de 500 000 arbres plantés à ce jour, le Projet Alimentaire de Territoire, visant notamment à sanctuariser les fonciers agricoles et contribuer à nous alimenter en partie en circuit court. De la même manière, le plan d'actions Biodiver'Cité œuvre pour un environnement respectueux de la nature et de ses habitants.

Au titre de la transition énergétique, il a été approuvé un nouveau règlement d'intervention MaRénov' pour les logements individuels avec pour objectif d'accroître le niveau d'aide à la rénovation

énergétique au maximum permis par l'Etat et d'élargir le champ des projets aidés (notamment aux appartements individuels en copropriétés et aux rénovations « par geste »). Une majorité de propriétaires peut désormais bénéficier d'aides comprises entre 80% et 100% du coût des travaux avec un accompagnement gratuit de conseillers mis à disposition par Bordeaux Métropole.

Concernant les réseaux de chaleur, le réseau biomasse de Mérignac-centre a été mis en service à l'automne 2024 pour chauffer notamment le stade nautique de Mérignac et les résidences et bâtiments publics alentours. Les négociations de deux importants réseaux de chaleur ont été engagées : Métropole Sud et Aéroparc, consistant à développer massivement cette technique dans des quartiers existants, constitués de logements, de locaux d'enseignement (campus) et d'activités économiques (zone aéroportuaire).

Par ailleurs, l'extension des consignes de tri, l'installation de 400 bornes à déchets alimentaires et la sensibilisation de plus de 22 000 habitants ont permis la réduction des déchets ménagers de 13,46 % depuis 2010.

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Peugue, il y a la poursuite de l'étude initiée en 2023 et un diagnostic complet du territoire de Mérignac, Pessac et Bordeaux pour identifier avec les habitants les enjeux prioritaires.

Dans plus de la moitié des cas, les participations citoyennes menées par la Métropole en 2024 portaient sur des projets de voirie ou d'espaces publics comme par exemple la place Mondésir à Mérignac.

Plusieurs instances participatives ont été actives en 2024 : Conseil agricole et alimentaire, Commission intercommunale d'accessibilité, Commission consultative des services publics locaux, Commission consultative du programme local de prévention des déchets, Conseil de Développement Durable, carte participative des patrimoines, réserve citoyenne.

En matière de finances, Bordeaux Métropole a battu son propre record en montant d'investissements en 2024 avec plus de 710 M€ investis en faveur des services publics du quotidien malgré le contexte budgétaire national qui se tendait.

Pour leur part, les dépenses de fonctionnement (hors provisions) progressent de 6,31%. La hausse est en partie tempérée par la fin du pic de prix sur les énergies, les dépenses métropolitaines sur ce poste reculant de 5,88 M€. L'effet de ce dynamisme des dépenses face à des recettes quasi stables est une baisse de 40 M€ ou 12% de l'épargne de gestion qui s'établit à 299 M€. De plus, la hausse des taux d'intérêts et la dynamique d'endettement nécessaire pour soutenir le programme d'investissement impacte l'épargne brute, qui s'établit en 2024 à 264,76 M€ (contre 317,97 M€ en 2023) et l'épargne nette à 151,35 M€ (contre 221,02 M€ en 2023).

Le compte administratif 2024 s'élevant pour les dépenses à 2 018.70 M€ (+5.22%) et pour les recettes à 2 304.36 M€ (+10.93%) est également joint au rapport.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211.39,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Economie et Cadre de vie en date du 4 novembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2024 ainsi que du compte administratif 2024 de Bordeaux Métropole.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 novembre 2025



Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.